



Frais d agence immobiliere

Par **QUEBELLA**, le **14/05/2009** à **14:10**

Bonjour,

MA MÈRE A SIGNÉE UN BAIL DANS UNE AGENCE IMMOBILIÈRE ET DEVAIT RECEVOIR LES CLÉ DE L APPART EN MÊME TEMPS QUE L ÉTAT DES LIEUX LE 14 AVRIL 2009. MAIS EN FAISANT L ETAT DES LIEUX ILS SE SONT APERÇU D UNE ÉNORME TACHE D HUMIDITÉ ET DE MOISI SUR LE PLAFOND DU COU L AGENCE LUI A DIT QU ILS ALLAIENT ARRANGER ÇA ET QU IL FAUDRA RE SIGNER UN BAIL;;; MAIS DEPUIS AUCUNES NOUVELLES
MAIS LE JOUR MÊME ILS ONT SUT ENCAISSER LE CHÈQUE DE FRAIS D AGENCE...

EN ATTENDANT ELLE SE RETROUVE TOUJOURS HÉBERGER. SANS APPART AVEC UNE SOMMES EN MOINS A LA BANQUE !
ELLE NE VEUT PLUS DE CET APPART

COMMENT PEUT ELLE DEMANDER SON REMBOURSEMENT DES FRAIS D AGENCE QU ILS ONT PERÇU POUR UN APPART NON ACQUIS???